

Ministère de la Famille
et des Aînés



Regard
sur la démarche relative à
l'élaboration ou à la mise à jour
d'une politique familiale municipale

LE PROGRAMME DE SOUTIEN
FINANCIER ET TECHNIQUE AUX MUNICIPALITÉS
ET AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

Québec 



Regard
sur la démarche relative à
l'élaboration ou à la mise à jour
d'une politique familiale municipale

LE PROGRAMME DE SOUTIEN
FINANCIER ET TECHNIQUE AUX MUNICIPALITÉS
ET AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

SEPTEMBRE 2007

RÉDACTION

Lucie Dumas
Conseillère en développement de programmes
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille et des Aînés

PARTICIPATION À LA RECHERCHE

Christine Lajoie
Conseillère en recherche
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille et des Aînés

Paul Marchand
Conseiller en recherche et en statistique
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille et des Aînés

PARTICIPATION À LA RELECTURE

Christine Lajoie
Conseillère en recherche
Direction générale des politiques
Ministère de la Famille et des Aînés

Suzy-Ann Morin
Conseillère en développement et concertation
Direction territoriale Nord-Ouest
Ministère de la Famille et des Aînés

Marc-André Plante
Adjoint à la direction générale
Carrefour Action municipale et Famille

POUR OBTENIR UN EXEMPLAIRE DU DOCUMENT

Adresse:
Ministère de la Famille et des Aînés
425, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 4Z1

Numéros de téléphone:
Québec et les environs: 418 643-4721
Ailleurs au Québec: 1 888 643-4721

Courriel: famille.mfa@gouv.qc.ca

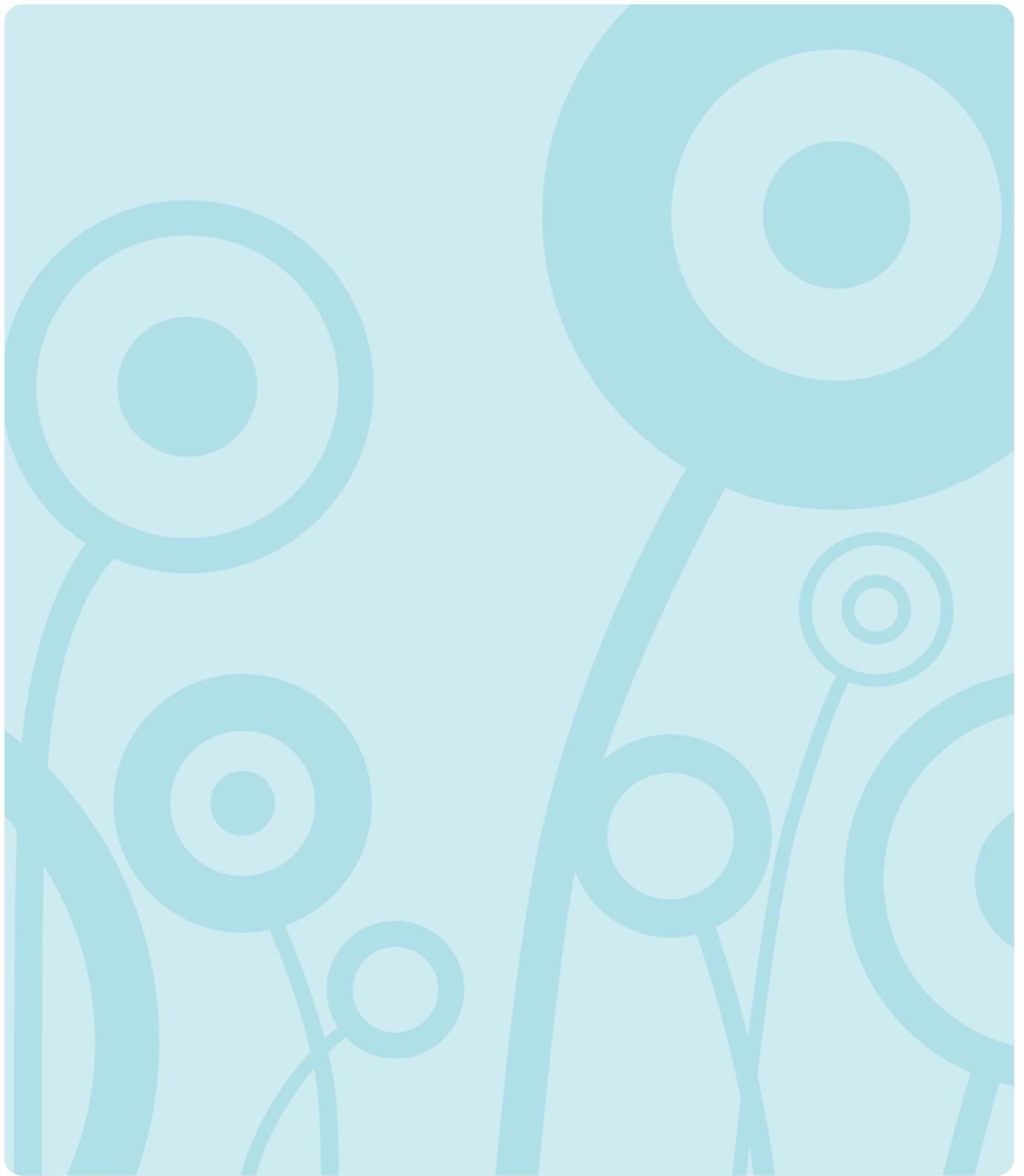
Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Internet du ministère de la Famille et des Aînés,
à l'adresse suivante: www.mfa.gouv.qc.ca/publications

ISBN 978-2-550-50288-3
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque et Archives Canada, 2007

© Gouvernement du Québec

Table des matières

INTRODUCTION	5
I. LE PROGRAMME DE SOUTIEN	7
<i>1.1. Les objectifs</i>	7
<i>1.2. Les groupes cibles</i>	8
<i>1.3. Le taux de participation au programme</i>	10
2. L'ÉLABORATION OU LA MISE À JOUR D'UNE POLITIQUE FAMILIALE	11
<i>2.1. Les objectifs de la démarche</i>	11
<i>2.2. La démarche dans ses grandes lignes</i>	13
<i>2.3. Le rôle de la personne responsable des questions familiales et celui du comité famille</i>	14
<i>2.4. Le rôle des partenaires du milieu</i>	16
3. LE CONTENU D'UNE POLITIQUE FAMILIALE	19
<i>3.1. Au sujet du concept de famille</i>	20
<i>3.2. Au sujet de la détermination des besoins</i>	21
<i>3.3. Au sujet des champs d'intervention</i>	21
CONCLUSION	25
BIBLIOGRAPHIE	26



Introduction

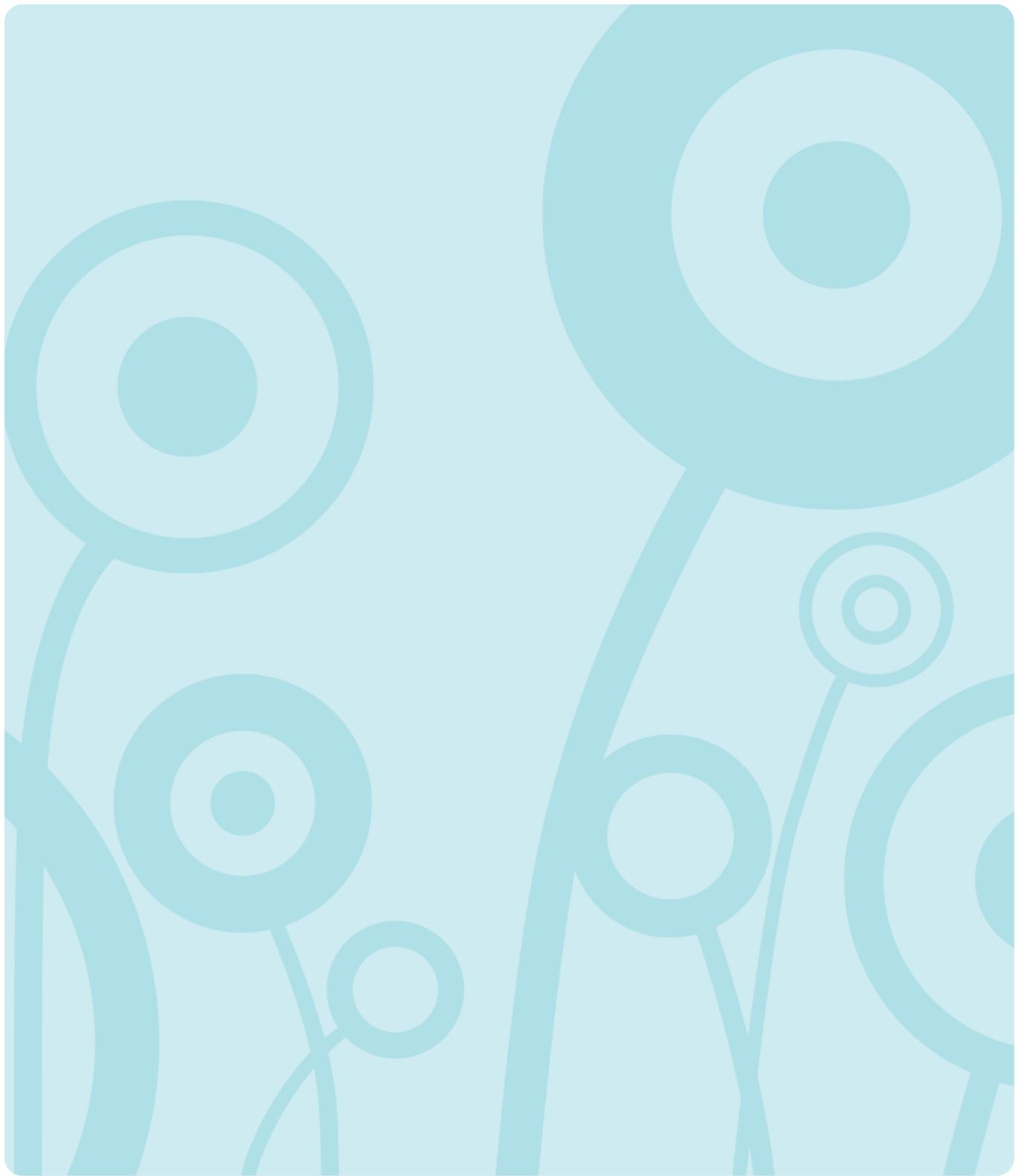
Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2006, de la Loi sur les compétences municipales, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de renforcer le partenariat avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC); il y consacre leur compétence dans divers domaines, dont la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs, le développement économique local, la sécurité et le transport.

Ainsi, le gouvernement reconnaît que la municipalité constitue le palier le plus près des citoyens et le partenaire le plus apte à intervenir pour créer un milieu propice à l'évolution des activités familiales mais aussi pour faire en sorte qu'il le demeure.

Connaissant la dynamique de leur milieu, les élus municipaux sont les mieux placés pour prendre les décisions qui stimuleront le développement de leur communauté de façon à ce que celle-ci exprime son plein potentiel.

La politique familiale, qui vise à répondre aux besoins diversifiés des familles d'aujourd'hui, fournit des outils qui permettent de mieux prendre en compte les nouvelles réalités en englobant une partie ou l'ensemble des champs d'action des municipalités et des MRC. Son élaboration, qui s'étend sur plus d'une année, suscite le rapprochement avec les partenaires locaux et crée une synergie à l'avantage des familles.

Après avoir brossé le portrait du programme de soutien financier et technique offert aux municipalités et aux MRC dans le cadre de l'élaboration d'une politique familiale, le présent document fait état des objectifs visés par la démarche que le ministère de la Famille et des Aînés propose à celles qui désirent soit se doter d'une telle politique ou mettre la leur à jour. Enfin, il donne un aperçu de ce que contient généralement une politique familiale.



I. LE PROGRAMME DE SOUTIEN

I.1. LES OBJECTIFS

Le programme vise à appuyer les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique familiale en leur offrant un soutien financier et technique. Il s'agit d'un outil remarquable de prise en main du milieu de vie des familles qui permet :

- d'instaurer et de développer la culture du « penser et agir famille »;
- d'accroître le sentiment d'appartenance à la communauté;
- de stimuler l'interaction avec la collectivité;
- d'améliorer la qualité des milieux de vie des familles.

Les expériences sont riches à cet égard, comme en témoignent les propos suivants qui sont tirés des politiques familiales conçues par différentes municipalités.

« Cet engagement aura comme conséquence d'orienter toutes les décisions et actions futures du conseil municipal. « Penser et agir familles » inspirera la planification stratégique et la préparation des budgets à l'avenir. (Bromont)

La politique familiale vise ainsi à améliorer la qualité de vie de tous. En reconnaissant officiellement la place de la famille, la Ville de Gatineau est habitée par un souci d'équité, de respect et de solidarité. Notre modèle de gouvernance

est fondé sur l'engagement de la population, le dynamisme communautaire et le partenariat. Notre politique familiale s'appuie sur ces mêmes valeurs citoyennes. Avant tout, ce sont elles qui contribueront à faire de notre idéal une réalité dans le quotidien des familles. (Gatineau)

L'implantation d'un nouvel organisme de fonctionnement au sein de la Ville de Victoriaville témoigne de notre volonté de sensibiliser chacun des intervenants municipaux à l'importance de véhiculer cette philosophie en faveur des familles et de l'intégrer plus que jamais à l'intérieur de l'organisation municipale. (Victoriaville)

La Ville de Québec se dote d'une politique familiale et d'un plan d'action pour soutenir la contribution des familles à son développement. Pour que la famille soit au cœur de la Ville et de son administration. Pour que la Ville soit toujours partenaire des familles. (Québec)

Le sentiment d'appartenance à la communauté otterburnoise prendra de l'ampleur lorsque les familles se reconnaîtront davantage à l'intérieur de leur politique familiale et ce, peu importe le genre de famille (traditionnelle, monoparentale, reconstituée, etc.). (Otterburn Park)

La municipalité de Saint-Ubalde, avec la volonté du conseil municipal, a reconnu la nécessité d'élaborer une politique familiale visant à assurer l'amélioration constante et continue de la qualité des services municipaux pour la famille. Le projet de politique familiale nous amènera à définir ce que devrait être une municipalité qui recherche le bien-être des familles. (Saint-Ubalde)

1.2. LES GROUPES CIBLES

Les cibles du programme sont les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).

1.2.1. Le profil général des municipalités

Au total, le Québec compte 1 129 municipalités sur son territoire, pour une population totale de 7,5 millions d'habitants.

La majorité des municipalités (85,4%) comptent moins de 5 000 habitants. Les personnes qui y vivent ont un poids démographique de 17,3% par rapport à l'ensemble de la population du Québec.

À l'opposé, 1,7% des municipalités comptent 50 000 habitants ou plus. Leurs populations représentent un poids démographique de 55,7%. Les neuf villes de plus de 100 000 habitants sont: Montréal, Québec, Longueuil, Laval, Gatineau, Saguenay, Sherbrooke, Lévis et Trois-Rivières. À elles seules, elles regroupent 46,9% de la population totale du Québec.

TABLEAU 1 : PROFIL GÉNÉRAL DES MUNICIPALITÉS

Tranches de population	Nombre de municipalités	Poids des municipalités	Population totale	% de la population totale par tranche de population
Moins de 3 000	874	77,4%	948 562	12,7%
3 000 à 4 999	91	8,0%	340 679	4,6%
5 000 à 24 999	124	11,0%	1 312 954	17,5%
25 000 à 49 999	21	1,9%	713 676	9,5%
50 000 à 99 999	10	0,9%	662 129	8,8%
100 000 ou plus	9	0,8%	3 515 699	46,9%
Total	1 129	100%	7 493 699	100%

Source: Compilation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Famille et des Aînés établie à partir de la banque de données du ministère des Affaires municipales et des Régions, août 2007.

1.2.2. Les familles et les enfants touchés

Selon une compilation spéciale faite à partir des données de Statistique Canada relatives au recensement de 2001, le Québec compte 2 019 555 familles sur son territoire. La proportion de celles qui ont des enfants à la maison (1 267 820) atteint 63 %; 37 % d'entre elles (751 740) n'ont donc aucun enfant qui vit à la maison.

Parmi les familles du premier groupe, 47 % des enfants de tous âges vivant encore à la maison sont des enfants uniques, alors que 38 % vivent dans une famille comprenant 2 enfants et 15 %, dans une famille qui compte 3 enfants ou plus.

Près de 8 familles biparentales sur 10 (79,3 %) sont propriétaires de leur résidence, alors que 55,5 % des familles monoparentales sont locataires.

Au sein des familles monoparentales, de façon générale, 80 % des parents seuls sont des mères. Lorsque les enfants sont âgés de moins de 4 ans, 87,5 % des parents seuls sont des mères mais, plus ils vieillissent, plus la proportion des pères seuls croît. Elle se situe à 23 % lorsque les enfants sont âgés entre 12 et 14 ans, et à 27 % lorsqu'ils ont entre 15 et 17 ans.

Sur le plan économique, les enfants ont majoritairement des parents actifs sur le marché du travail. Selon les données du ministère de la Famille et des Aînés de 2005, 51,3 % des enfants d'âge préscolaire (4 ans ou moins) fréquentent les services de garde. Le revenu familial brut par année, c'est-à-dire avant impôt, se situe entre 20 000 \$ et 59 999 \$ par année pour 44,3 % des familles.

1.2.3. Les familles et les aînés touchés

Dans tous les pays industrialisés, le vieillissement de la population dû à la baisse prolongée de la fécondité et à l'allongement de l'espérance de vie est un processus qui s'accroît dans les prochaines décennies. Après le Japon, c'est le Québec qui enregistre l'un des rythmes les plus rapides de vieillissement au cours des prochaines années.

En 2006, le tiers de la population québécoise avait 50 ans ou plus. L'espérance de vie était de 77,6 ans pour les hommes et de 82,7 ans pour les femmes, lesquelles représentaient 58 % des personnes de 65 ans ou plus et 77 % des personnes de 90 ans ou plus.

L'enquête sur la participation et les limitations d'activités a démontré que le taux d'incapacité est relativement faible avant 75 ans. Ainsi, il est de 14 % pour le groupe des 55-64 ans et de 20 % pour celui des 65-74 ans, alors qu'il atteint 41 % pour les personnes de 75 ans ou plus.

Quand on prend l'ensemble des personnes âgées, les pourcentages de couples et de gens qui vivent seuls sont comparables. Cependant, avec l'avancée en âge, la proportion des gens qui vivent seuls augmente. Parmi les personnes de 65 à 69 ans, 34 % vivent seules, alors que c'est le cas de 87 % des gens qui ont plus de 90 ans.

Les données montrent que l'âge médian à la retraite était de 59,4 ans en 2000 et que les femmes y accèdent un peu plus tôt que les hommes. Cet âge médian a toutefois connu une légère hausse au cours des dernières années, laquelle pourrait se poursuivre avec la pénurie de main-d'œuvre. En 2001, le revenu total des personnes ayant 65 ans ou plus était de 20 558 \$ (en dollars constants).

1.3. LE TAUX DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

Avant que ne soit lancé le programme de soutien en 2002, une soixantaine de municipalités s'étaient dotées d'une politique familiale. Au fil des ans, ce programme a permis de joindre un nombre sans cesse croissant de municipalités et de MRC. À l'issue de la cinquième année du programme, le taux de participation est de 36% (197 municipalités et 20 MRC ont présenté une demande de financement au ministère de la Famille et des Aînés). Elles représentent à elles seules 5,8 millions d'habitants, soit 78,1% de la population totale du Québec.



2. L'ÉLABORATION OU LA MISE À JOUR D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

2.1. LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

La démarche proposée aux municipalités et aux MRC désirant participer au programme vise à favoriser le rapprochement entre les élus et les familles puisqu'elle incite les premiers à être davantage à l'écoute des besoins des secondes. Elle permet à celles-ci d'établir un dialogue continu avec leurs représentants et d'être associées aux orientations privilégiées par la municipalité dans le cadre de l'élaboration de sa politique familiale.

Cette démarche peut être suivie par les municipalités isolément ou par une MRC. Lorsqu'elle est élaborée conjointement par la MRC et les municipalités participantes, elle donne un portrait régional. Cette approche fait en sorte que la politique familiale de la MRC soit complémentaire à celle de chacune des municipalités et qu'elle comporte un plan d'action à vocation régionale (ex.: transport pour les familles).

De leur côté, les municipalités participantes établissent un plan d'action qui leur est propre mais qui s'arrime à la politique familiale de la MRC, comme en témoignent les propos qui suivent.

« Ce qui est intéressant et accrocheur dans cette politique, c'est que chaque ville, tout en visant l'épanouissement de la famille, peut orienter ses actions selon sa propre réalité, son originalité et les moyens qu'elle veut ou peut y consacrer. Par contre, nous avons un canevas commun comme guide. Ce qui est très stimulant. (MRC d'Asbestos)

Le projet pilote pour la MRC doit conduire les municipalités locales à adopter leur propre politique familiale (plan d'action local) et à nommer un conseiller responsable pour veiller à son application. La municipalité locale doit percevoir sa politique familiale comme un outil de rétention des familles et comme un soutien à celles-ci dans les divers défis auxquels elles font face. (MRC du Haut-Saint-François) »

En adoptant une politique familiale, les municipalités et les MRC se donnent un cadre de référence et d'intervention qui vise notamment :

- à guider les élus municipaux dans leurs décisions sur des sujets susceptibles d'avoir un effet sur le mieux-être des familles de leur territoire;
- à assurer la cohérence et la permanence des orientations relatives à la famille;
- à permettre à la municipalité ou à la MRC de jouer un rôle catalyseur auprès des autres acteurs concernés par les questions familiales.

Certains propos tirés des politiques familiales rendues publiques illustrent très bien cette idée :

« La politique familiale de la Ville de Beloeil est un cadre général de référence qui guidera désormais la municipalité dans ses actions touchant les familles et qui tient compte des différentes facettes de la réalité d'aujourd'hui. (Beloeil)

La politique familiale nous servira de phare dans les choix que le conseil est appelé à faire dans sa recherche de l'équilibre entre les exigences de la modernité et le respect des traditions. (Sorel-Tracy)

Elle se veut un outil de référence lors de la prise de décisions et son plan d'action comprend des mesures concrètes qui auront un impact direct auprès de l'ensemble des familles mascouchoises. (Mascouche) »

Quant aux **retombées escomptées** pour les familles et la communauté dans son ensemble, elles sont multiples et fort diversifiées d'une municipalité ou d'une MRC à l'autre, selon les orientations privilégiées dans la politique familiale et dans le plan d'action qui s'y rattache, comme le montrent les propos qui suivent :

« Lorsque le conseil municipal a décidé d'aller de l'avant avec l'élaboration d'une politique familiale, il y avait deux grands objectifs : faire en sorte que les familles demeurent dans la municipalité et inciter de nouvelles familles à choisir Saint-Eugène comme milieu de vie. Pour réussir ces objectifs, il faut améliorer la qualité de vie de nos familles et créer de l'emploi en région. (Saint-Eugène-de-Ladrière) »



2.2. LA DÉMARCHÉ DANS SES GRANDES LIGNES

Concrètement, les municipalités doivent d'abord faire le diagnostic de la situation des familles qui vivent sur leur territoire ou sur celui de la MRC en tenant compte, entre autres, des caractéristiques socioéconomiques et du milieu de vie de ces familles. Elles doivent ensuite inventorier les activités et les services qu'elles leur offrent.

Enfin, après avoir identifié les partenaires qui sont susceptibles d'intervenir en faveur des familles, les municipalités doivent statuer sur les rôles et les responsabilités de chacun en fonction des champs d'intervention déclarés prioritaires après la consultation publique et des objectifs que la municipalité ou la MRC s'est fixés. Exception faite du nom des municipalités, on arrivera partout aux mêmes conclusions.

« La politique familiale de Sainte-Rose-du-Nord est donc le fruit d'une longue démarche de réflexions et de consultations portant sur les besoins exprimés par nos familles roseraines. (Sainte-Rose-du-Nord)

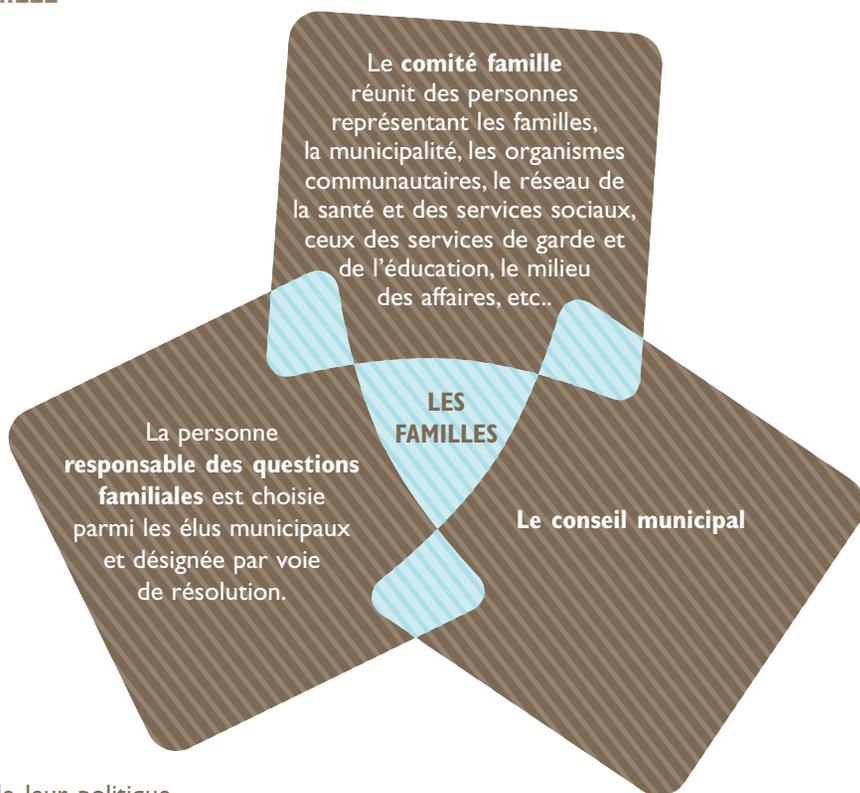
Afin d'identifier de manière précise les besoins et les attentes liés à cette nouvelle politique familiale, la Ville de Saint-Eustache a travaillé en étroite collaboration avec ses différents partenaires actifs dans la communauté. C'est ainsi que des rencontres d'échanges ont été organisées avec plusieurs représentants d'organismes communautaires et socioéconomiques eustachois, avec les cadres et les chefs de service de la Ville ainsi qu'avec des groupes de discussion composés de citoyens et de citoyennes de Saint-Eustache. La politique familiale de notre municipalité est donc le fruit d'une volonté de concertation. (Saint-Eustache)

Pour donner des résultats concrets, cette politique a besoin de l'apport de tous les acteurs concernés. Nous sommes convaincus cependant que la volonté de changement qui nous anime et la nécessité de voir la région se développer sont des motivations suffisantes pour nous inciter à travailler à la mise en œuvre de cette politique. (MRC de la Matapédia)

Il faut admettre qu'une politique familiale ne fonctionnera pas par elle-même. Elle suppose un engagement réel et constant de tous les élus municipaux ainsi que des employés dans son application. (Rivière-Bleue) »»

En bref, les conditions qui favorisent la mise en œuvre d'une politique familiale efficace sont la volonté politique, la nomination – par voie de résolution – d'une personne responsable des questions familiales (RQF) qui soit informée et dynamique ainsi que l'engagement des citoyens de la municipalité ou de la MRC.

2.3. LE RÔLE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET CELUI DU COMITÉ FAMILLE



Pour les travaux relatifs à l'élaboration de leur politique familiale, les autorités municipales sont représentées par la ou le **responsable des questions familiales (RQF)** nommée par voie de résolution au poste de RQF sans référence à un membre en particulier. De cette façon, si la personne désignée venait à quitter le conseil, un autre élu pourrait être nommé à ce poste. Cette personne coordonne les travaux du comité famille institué par le conseil municipal. Elle joue un rôle de catalyseur auprès des divers intervenants, assure le suivi de l'ensemble des activités qui influent sur la vie familiale et propose des projets touchant les familles, comme en témoignent les propos suivants :

« J'aime le slogan *Penser et Agir Famille*. Je trouve qu'il colle bien à ma façon de définir mon rôle face au poste que j'occupe au conseil municipal en tant que conseillère responsable du dossier famille. (Esprit Saint)

J'ai été très heureuse d'avoir pu, au nom de mes collègues du conseil de ville et pour eux, de coordonner les étapes de la réalisation de cette politique, d'avoir pu travailler en lien avec la communauté et, finalement, de poser aujourd'hui, avec elle, un des plus importants jalons de son développement. (Canton de Hatley) »

Lorsque la politique familiale est élaborée conjointement par la MRC et les municipalités participantes, le RQF de la MRC sera en relations avec les RQF de chacune de ces municipalités, de manière à les encadrer et à les aider dans cette tâche. Son rôle de soutien aux municipalités passe donc par un service d'animation et de concertation, ainsi que le montrent les propos suivants: «La cueillette d'informations faite auprès de chaque municipalité pour identifier les besoins des familles constitue un bel exercice de prise de conscience collective.» (MRC Nicolet-Yamaska)

Quant au **comité famille**, sa création a pour but de favoriser la concertation entre les divers intervenants dont les activités peuvent avoir un effet sur la vie familiale à l'échelle de la municipalité ou de la MRC. Ce comité peut être appelé à jouer un rôle consultatif et à assister le conseil de la municipalité ou de la MRC dans l'étude des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un règlement ou d'une politique municipale ayant une incidence sur la famille. Il peut aussi être appelé à faire le suivi des actions entreprises après le dépôt de la politique familiale et même, dans certains cas, à les évaluer ainsi que cela est mentionné dans la politique familiale de Lac-Mégantic: «Le suivi de la politique familiale est confié à la commission d'orientation familiale formée de représentants de la municipalité, d'organismes communautaires et de citoyens.»

Enfin, au sein de certaines municipalités ou MRC, le comité famille peut être responsable d'assurer la permanence de la politique familiale, comme en témoignent les propos suivants:

«*L'adoption de cette politique confirme aussi la volonté du conseil municipal de bien vous servir. En ce sens, l'élaboration du plan d'action et la mise sur pied d'un comité de suivi s'inscrivent dans cette perspective de continuité et visent à renforcer notre engagement à soutenir notre développement collectif et le mieux-être de notre population.* (Saint-Basile-le-Grand)

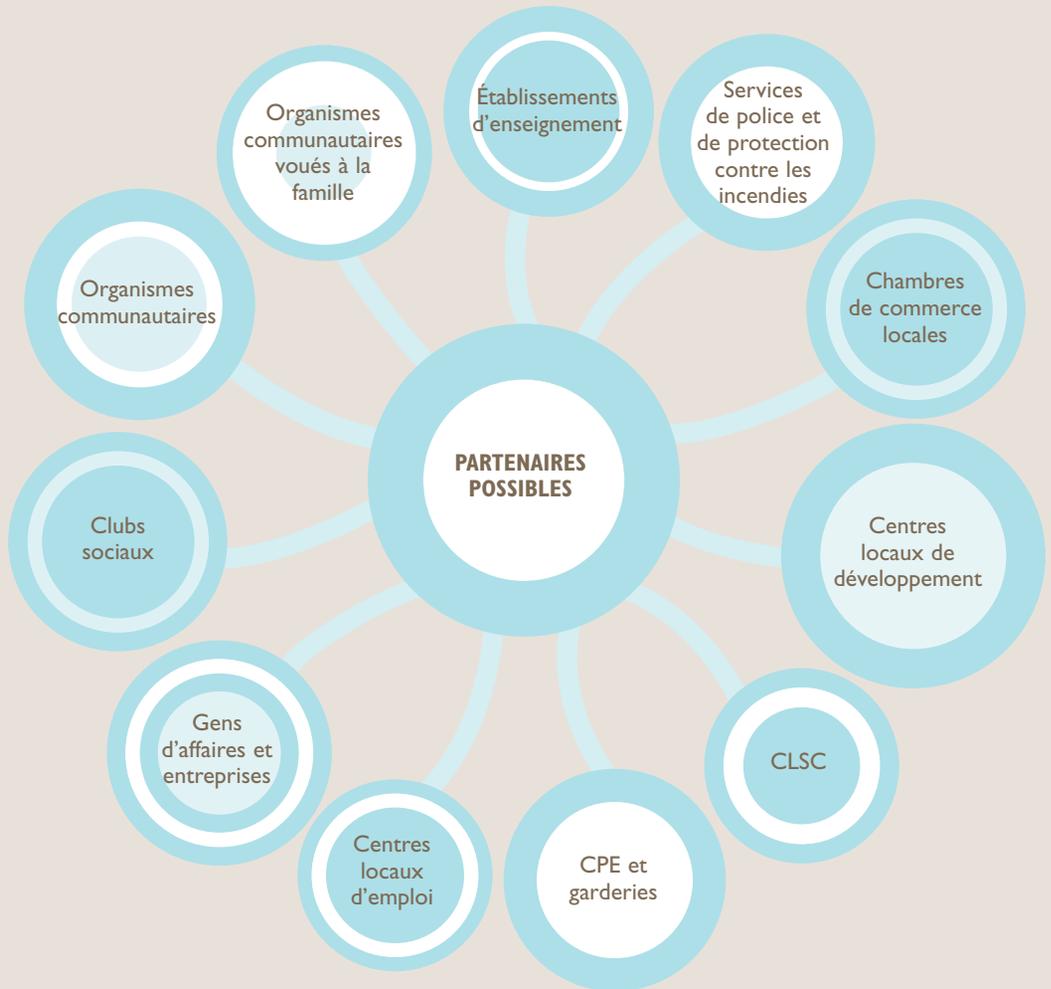
Afin que ce travail de réflexion s'oriente vers des actions concrètes, un comité de suivi sera mis sur pied de façon à rappeler aux élus municipaux, actuels et futurs, les enjeux de cette politique. (Coteau-du-Lac) »

La Ville de Trois-Rivières a pour sa part formé un comité d'élaboration de la politique familiale comportant trois éléments: le comité famille, la commission famille et les représentants des services. Les propos suivants illustrent sommairement sa façon de procéder:

«*[...] les membres du comité ont bien identifié les valeurs qui représentent les familles de la Ville de Trois-Rivières après avoir défini la famille et la mission de la politique. Ils ont travaillé à partir d'une consultation faite préalablement auprès des organismes et des services œuvrant de près ou de loin pour les familles. Par la suite, ils ont défini les principes fondamentaux qui encadreront les orientations de la politique. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec les représentants des services impliqués dans les réalités quotidiennes des familles pour bien déterminer les objectifs et les interventions qui prévaudront pour les prochaines années.* (Trois-Rivières) »

2.4. LE RÔLE DES PARTENAIRES DU MILIEU

L'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale constitue une occasion, pour un ensemble de partenaires, de créer des alliances ou de nouer des liens avec l'administration municipale et la communauté.



Les partenaires jouent divers rôles dans différents champs d'intervention, et ce, à une ou à plusieurs étapes du processus relatif à l'élaboration d'une politique familiale. Le rôle que chacun est appelé à assumer ainsi que la nature de sa contribution humaine, matérielle ou financière sont variables; cependant, l'apport de tous est fondamental, comme en témoignent les propos suivants :

« Or, pour atteindre sa pleine portée, une telle politique doit se déployer avec l'engagement et la participation de tous les partenaires du milieu [...]. (Québec)

Cette dynamique ne peut se concrétiser que par une équipe et une collectivité qui ont à cœur de changer les choses et de faire en sorte d'apporter des idées novatrices et capables de rassembler le plus grand nombre de citoyens [...]. (Petit-Saguenay) »

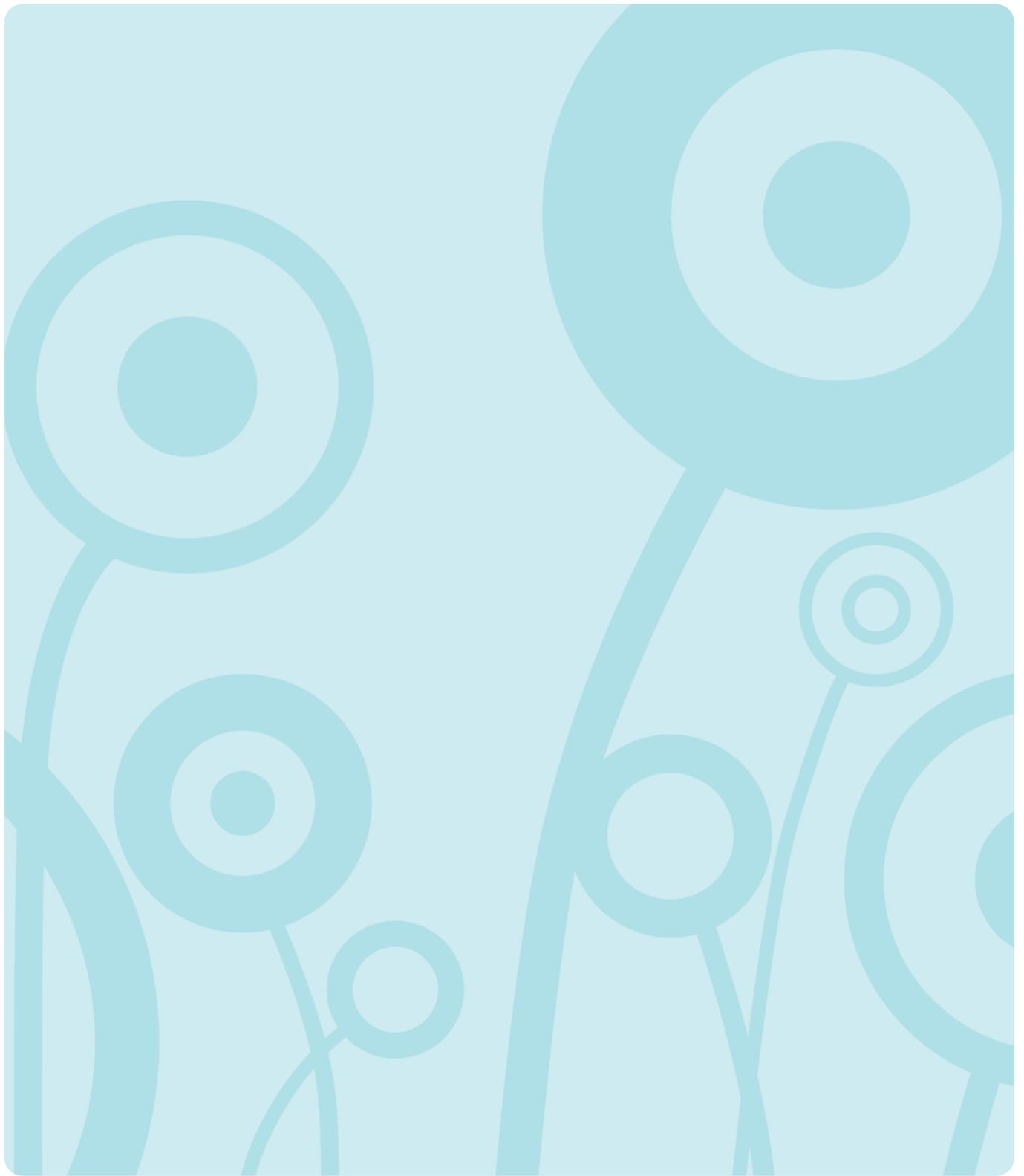
Leur collaboration permet :

« [...] de travailler, en concertation avec plusieurs organismes de la région, à élaborer cette politique en regard des attentes et des besoins de la population, et ce, dans tous les champs d'intervention de la politique. (Sorel-Tracy)

[...] de prendre en considération les commentaires exprimés afin de mieux adapter la politique familiale aux réalités vécues au sein de notre ville. Elle nous a aussi révélé combien nos concitoyens et nos concitoyennes avaient soif de mesures concrètes, passage obligé à l'amélioration de la qualité de vie [...]. (Saint-Jean-sur-Richelieu) »

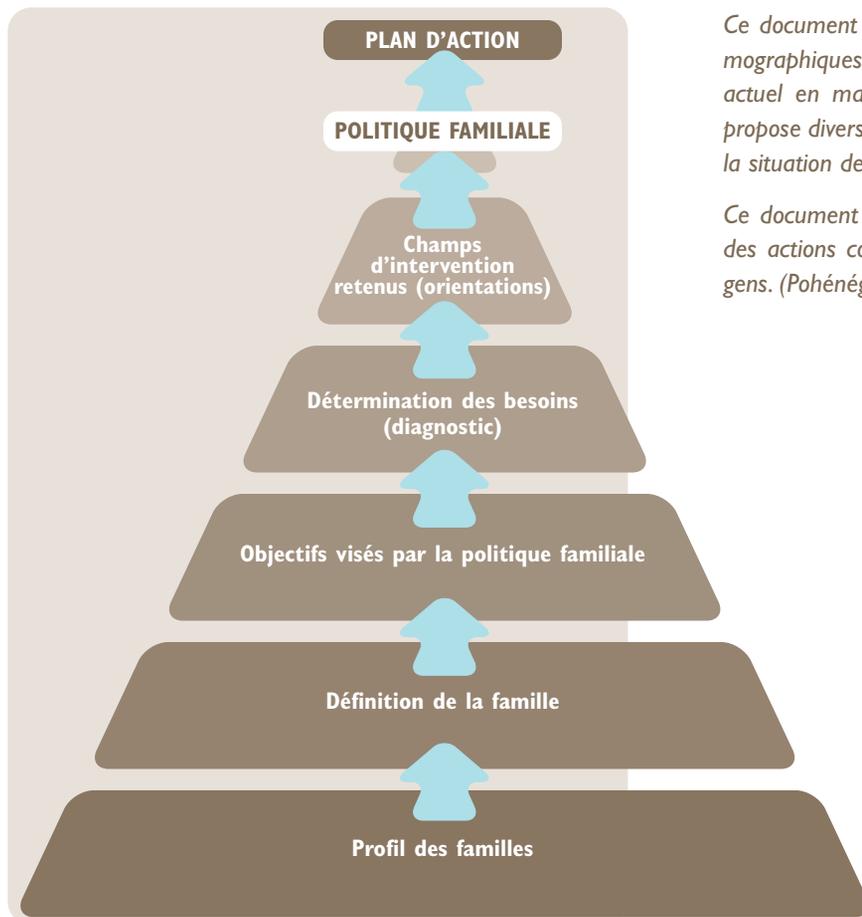
En bref, par cette démarche, les partenaires peuvent :

- mieux planifier leurs actions menées avec l'un ou l'autre des paliers de l'administration municipale;
- développer leur réseau et consolider les mécanismes de concertation au sein même de la communauté;
- se mobiliser en faveur des familles;
- enrichir leurs connaissances à l'égard des besoins des familles.



3. LE CONTENU D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

De manière générale, une politique familiale établit un ensemble d'orientations et de mesures à caractère social, économique, environnemental ou autre qui sont financées par des fonds publics et qui ont pour objectif d'aider les familles. La figure suivante montre ce qu'une telle politique comprend habituellement.



Les propos suivants donnent d'ailleurs un aperçu assez fidèle de l'orientation générale et du contenu d'une politique familiale :

« Au fond, une politique familiale, c'est assez simple. Il s'agit d'une déclaration solennelle reconnaissant la famille comme valeur fondamentale de la communauté. Pour que cette déclaration ne soit pas un vœu pieux, il importe qu'elle soit suivie d'actions ou de gestes significatifs afin de concrétiser les principes, les buts, les valeurs ou les objectifs invoqués dans ladite politique. (Sainte-Claire)

Ce document présente un portrait des données sociodémographiques de notre population, précise le contexte actuel en matière de famille sur le territoire et, enfin, propose diverses orientations à promouvoir pour améliorer la situation de nos familles. (Saint-Colomban)

Ce document n'est pas seulement des écrits mais aussi des actions concrètes pour le milieu et surtout pour les gens. (Pohénégamook) »

3.1 AU SUJET DU CONCEPT DE FAMILLE

Formuler une politique familiale n'est pas une mince affaire puisque s'entendre sur la définition du concept de famille constitue déjà un défi en soi. Le sens que chacun lui attribue sera plus ou moins différent, ou plus ou moins élaboré selon la vision qu'il veut projeter, comme en témoignent les propos suivants :

« Privilégiant une définition large de la famille, cette politique met l'accent sur les notions de liens intergénérationnels et de prise en charge. En tenant compte de la diversité des réalités et des transformations sociales, juridiques et démographiques auxquelles les familles doivent faire face, cette politique tentera de rejoindre l'ensemble de celles-ci. (Sainte-Claire)

Tous les genres de familles sont interpellés. Aujourd'hui, celles-ci sont composées d'une personne, de deux personnes et même plus. Vous êtes célibataire, vous êtes un couple avec ou sans enfants, cette politique devrait être en mesure de répondre à vos besoins. (Paspébiac)

La famille, qu'elle soit traditionnelle, reconstituée ou monoparentale, demeure le lieu privilégié par excellence pour transmettre des valeurs profondes en plus d'être le rempart sur lequel on peut s'appuyer tout au long de notre vie. (Ragueneau) »

De façon générale, les municipalités et les MRC privilégient habituellement les définitions associées aux modèles (famille biparentale, monoparentale, recomposée, etc.) et aux fonctions de la famille (éducative, sociale, affective et organisationnelle) ainsi qu'aux liens qui unissent les membres.

Le concept pourrait même se résumer comme suit :

« La famille, c'est la couleur de notre quotidien. C'est un livre ouvert sur notre passé où le présent prépare son avenir. (Lac-Mégantic)

La famille est le premier endroit où les valeurs d'amour, d'honnêteté et de respect sont transmises. Si notre société compte aujourd'hui différents types de familles qui doivent faire face à des réalités nouvelles, les valeurs premières demeurent les mêmes. (Saint-Pacôme) »

3.2. AU SUJET DE LA DÉTERMINATION DES BESOINS

Lorsqu'il est question de politique familiale, les particularités d'une municipalité ou d'une MRC se traduisent souvent par des besoins très variés d'un territoire à l'autre. Les défis auxquels ont à faire face les municipalités en milieu urbain par rapport à celles qui se trouvent en milieu rural sont forcément différents puisque les réalités changent selon qu'il s'agit de familles vivant sur un territoire à forte densité de population ou dispersées sur un vaste territoire donné. Une famille installée en Abitibi, sur la Basse-Côte-Nord ou aux Îles-de-la-Madeleine n'a pas les mêmes besoins que celle qui vit à Québec ou à Montréal où, là encore, les réalités peuvent varier d'un quartier à l'autre. Les solutions doivent donc tenir compte de cette mosaïque de réalités.

La politique familiale constitue un excellent outil pour rassembler les forces de la communauté, comme en font foi les propos suivants :

« Ce dossier des questions familiales est essentiel puisque le développement et la vitalité d'une municipalité passent par le mieux-être des familles qui la composent! (Victoriaville)

Par cette politique, le conseil municipal énonce clairement sa volonté de consolider et d'améliorer la qualité de vie des familles, élément essentiel au maintien et au développement de notre collectivité. (Rawdon)

L'équipe de comité famille livre enfin cet outil de soutien, destiné à l'amélioration de la qualité de vie des familles du Haut-Saint-François. Les familles étant à la base même du développement régional, il est important de leur démontrer concrètement qu'elles sont une priorité et qu'elles peuvent compter sur notre soutien. (MRC du Haut-Saint-François) »

3.3. AU SUJET DES CHAMPS D'INTERVENTION

Les municipalités et les MRC possèdent les leviers nécessaires pour adapter le milieu de vie aux besoins des familles; elles peuvent mener des actions concrètes en ce sens dans des domaines où elles ont l'habitude d'intervenir : l'administration municipale, le soutien aux organismes communautaires qui viennent en aide aux familles, l'habitation, les loisirs, les sports et la culture, la sécurité des personnes et des biens, le transport, l'environnement et la qualité du milieu ainsi que l'urbanisme et la mise en valeur du territoire.

Les politiques familiales sont pour la plupart liées à trois grands axes de l'intervention municipale qui ont trait aux volets territorial, social et économique, auxquels se rattachent les divers champs d'intervention précités, comme le montrent les propos ainsi que la figure qui suivent :

« En tant qu'élus, notre désir est de tout mettre en œuvre afin que la famille soit toujours au cœur des préoccupations de la Ville de Longueuil lorsqu'il est question d'habitation, de transport, de loisir et de culture, de sécurité publique, d'aménagement urbain, d'environnement, d'hygiène publique et de soutien aux organismes communautaires. Avec cette politique familiale, nous traçons la voie et nous nous engageons dans la bonne direction. (Longueuil) »

« L'engagement de l'administration municipale à l'égard des familles se traduira à travers les mesures proposées dans notre plan d'action et deviendra la pierre angulaire de notre développement municipal sous toutes ses formes (sociale, communautaire, culturelle, urbaine, environnementale, etc.). À partir des trois champs d'intervention établis, la réalisation d'actions concrètes sera destinée à améliorer le bien-être des familles lorraines. (Lorraine)

Ensemble, nous protégerons davantage nos enfants et aménagerons nos infrastructures en fonction des besoins des citoyens vieillissants. Nous nous préoccupons davantage de la santé des jeunes par nos activités sportives et nos encadrements jeunesse. (Saint-Basile-le-Grand)

La municipalité du Bic adhère aux principes fondamentaux qui sous-tendent le développement durable et s'engage à agir en ayant comme priorité la préservation et le respect du bien commun. (Le Bic)

Le développement durable: pour construire une communauté dont l'équilibre tient compte de la préservation de l'environnement, de la consolidation du tissu social et d'un sain développement économique. (Bromont) »

Domaines de l'intervention municipale

Le volet territorial

- L'environnement physique
- Le transport
- L'habitation

Le volet social

- Les loisirs
- Les sports
- La santé
- La sécurité
- La culture
- L'éducation
- La vie communautaire
- La gouvernance

Le volet économique

- La vie économique
- L'emploi

De nombreux exemples pourraient illustrer la diversité et l'étendue des actions posées pour répondre aux besoins exprimés par les familles afin d'améliorer la qualité de leur milieu de vie dans chacune des municipalités et des MRC qui se sont dotées d'une politique familiale et d'un plan d'action.

Plus concrètement, en voici quelques-uns, dans différents domaines, tirés des plans d'action rendus publics par les municipalités :

« Améliorer l'aménagement des espaces et des équipements dans les parcs en fonction des familles afin de favoriser les activités intergénérationnelles.

[...]

Favoriser l'adaptation des commerces aux besoins des familles en collaboration avec le Regroupement pour le développement de la rue Saint-Pierre, notamment en matière de stationnement, d'installations sanitaires, d'animation, etc. (Saint-Constant)

Créer une structure d'accueil pour les nouveaux arrivants : mettre sur pied un comité de citoyens en charge de l'accueil et développer une trousse du nouvel arrivant.

[...]

Informar la population sur la protection des bandes riveraines, l'accès aux cours d'eau et la gestion des eaux usées. (Le Bic)

De maintenir un lien étroit entre la Municipalité et le conseil d'administration du CPE La cigale et la fourmi.

[...]

De maximiser l'utilisation du site Web de la municipalité pour informer les familles montvalloises des activités et ressources disponibles sur le territoire. (Val-des-Monts)

Présenter un conte animé, chaque mois, à la bibliothèque.

[...]
Rendre l'accès sécuritaire en asphaltant l'accotement de la route 382 Est, permettant ainsi de se rendre du village à la piste cyclable, nommée « la ligne du Mocassin ». (Laverlochère)

Donner une formation aux employés municipaux pour les sensibiliser à la nécessité d'être vigilants et d'aviser leur supérieur dès l'observation de certaines problématiques particulières (détresse des jeunes, consommation de drogues, batailles, état d'ébriété, etc.).

[...]

Sensibiliser les familles aux moyens d'économiser l'eau potable. (Saint-Jérôme)

Augmenter l'offre d'aliments sains à l'occasion des activités familiales municipales.

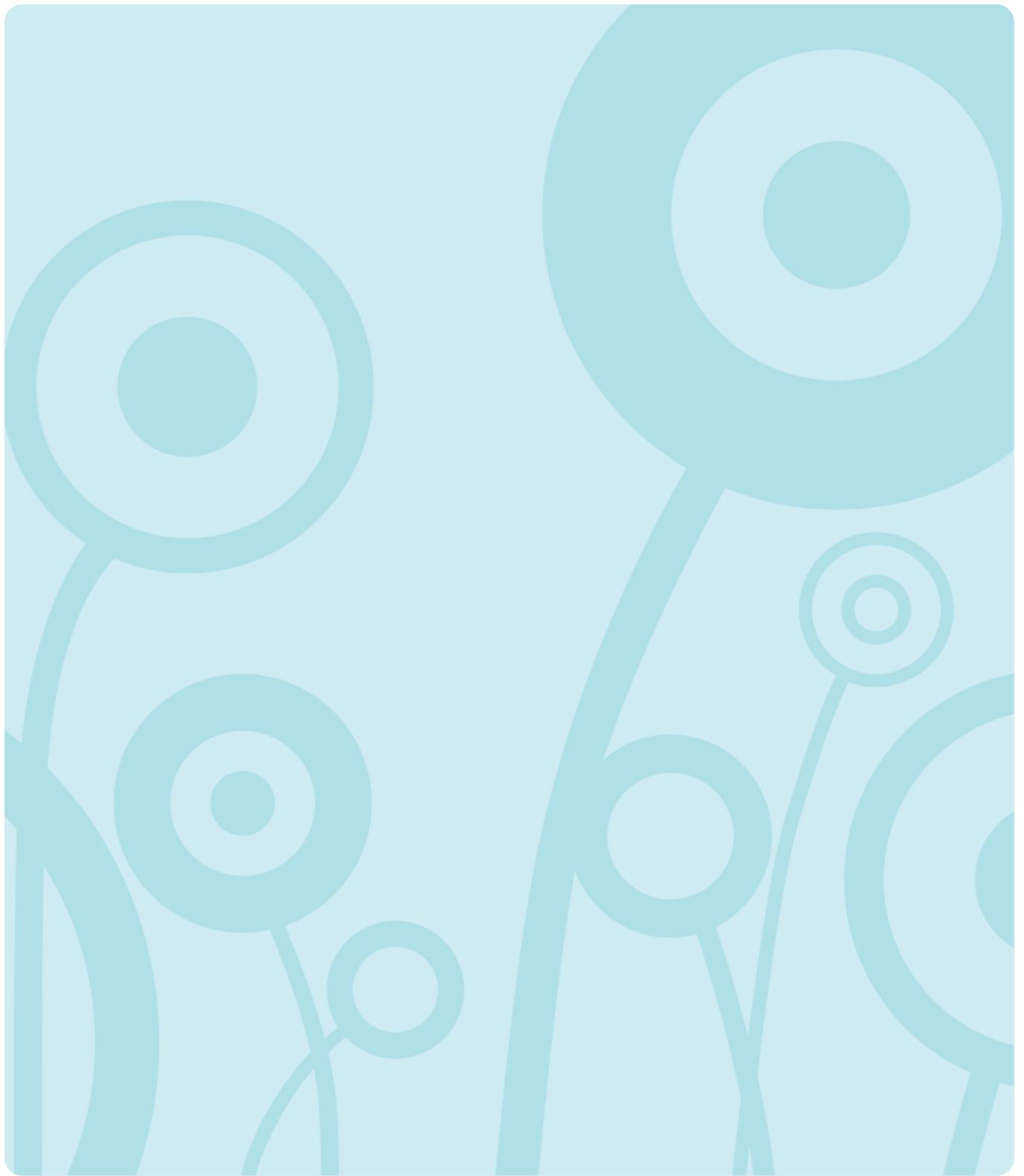
[...]

Réviser les ententes avec les concessionnaires responsables des services alimentaires dans les équipements municipaux (arénas, piscines, bureaux d'arrondissement, centres de loisir, par exemple) afin d'augmenter l'offre d'aliments sains. (Québec)

Ajouter dans les communications traitant de l'environnement, entre autres, le recyclage et la collecte sélective, au contenu adressé spécifiquement aux enfants.

[...]

Développer une culture de sécurité civile chez les familles via le projet « Êtes-vous prêts ? ». (Laval) »



Conclusion

Le présent document a été l'occasion, pour le ministère de la Famille et des Aînés, d'abord de brosser le portrait de son programme de soutien financier et technique destiné aux municipalités ainsi qu'aux MRC qui désirent se doter d'une politique familiale, ensuite de présenter la démarche qu'il leur propose de suivre à cet effet et, enfin, de donner des précisions sur le contenu d'une telle politique.

Afin de répondre le mieux possible aux défis d'aujourd'hui et de demain, qu'ils aient trait aux conditions de logement et à la stabilité résidentielle, à la sécurité des territoires et au sentiment de sécurité des familles ou à la nécessaire proximité géographique des équipements et des lieux d'activité par rapport au lieu de résidence pour créer un milieu de vie complet¹, l'intervention municipale auprès des familles réclame des actions concertées. S'ils veulent que la politique familiale qu'ils ont adoptée soutienne efficacement toutes les familles, les élus municipaux doivent suivre l'évolution constante de la réalité familiale et en saisir la diversité. L'élaboration d'une telle politique donne aux municipalités l'occasion de s'adapter aux changements tout en répondant aux besoins diversifiés des familles. Il s'agit d'un outil de développement unique et flexible qui favorise les échanges et dont l'enjeu prioritaire touche tout le monde puisqu'il est question ici de la famille!

1. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Créer des environnements propices avec les familles: le défi des politiques municipales*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2005, 154 p.

Bibliographie

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Créer des environnements propices avec les familles: le défi des politiques municipales*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2005, 154 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE. *La municipalité: un lieu de qualité pour les familles*, [Québec], Direction des communications, ministère de la Famille et de l'Enfance, 2003, 25 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, DIRECTION DES PROGRAMMES À LA FAMILLE. *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale: Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, 2^e édition, [Québec], Direction des communications, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003, 20 p.



Famille et Aînés
Québec



Imprimé sur papier recyclé
100 % postconsommation